

**Mémoire sur la réforme du système de plafonnement et d'échange  
de droits d'émission (SPEDE) du Québec  
Contribution de Les Solutions Will Inc.  
27 novembre 2019**

---

**Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**  
**Direction du marché du carbone**  
Édifice Marie Guyart  
675, boulevard René-Lévesque Est, 6<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 5V7

À l'attention de : Mme Diane Gagnon, Coordonnatrice

**Objet** : Pré consultation sur le SPEDE pour la période 2024-2030

---

Madame Gagnon,

Les Solutions Will Inc. (Will) participe activement, depuis 2012, à différents comités de travail de la Fédération des Chambres de Commerce du Québec (FCCQ). Dans ce contexte, Will, a pris connaissance, cet automne, des propositions du gouvernement et du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (**MELCC**) concernant le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre (**SPEDE**) pour la période 2024-2030. Will, au nom des centaines de PME, municipalités et organisations, qui sont non assujetties au SPEDE et qui, par leur participation à notre projet de *Communauté Durable*, sont activement impliquées dans la transition énergétique et l'atteinte des cibles de 2030, a jugé opportun de préparer un Mémoire sur une éventuelle réforme du SPEDE. Will remercie d'avance, au nom de tous les membres de sa *Communauté Durable*, le MELCC de le recevoir. Nous vous autorisons à partager nos remarques et propositions avec tout autre organisme et ministère pertinent, incluant le ministère de l'Économie et de l'Innovation, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles et le ministère des Finances.

## **1.0 Contexte général :**

Le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission du Québec, le SPEDE<sup>1</sup>, en est maintenant à sa septième année d'existence. S'il a permis de donner forme et de réguler le marché réglementé du carbone<sup>2</sup>, il doit maintenant faire l'objet d'une mise à niveau pour inclure le marché volontaire du carbone. Ce dernier apparaît complémentaire et porteur pour permettre à l'économie du Québec de sortir de l'isolement de son système de *Cap&Trade* sur l'Amérique Nord, tout en faisant face au retour en force du protectionnisme économique<sup>3</sup>, illustré par le retrait de l'Ontario du

1

---

<sup>1</sup> Le SPEDE en bref <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/documents-spede/en-bref.pdf>

<sup>2</sup> Putting a price on carbon <https://www.worldbank.org/en/news/feature/2014/06/11/what-does-it-mean-to-put-a-price-on-carbon>

<sup>3</sup> Selon l'analyse de l'[IETA](#), datée du 2 janvier 2019 : «*But 2018 brought difficult moments too, with the sudden repeal of ETS legislation in Ontario, which resulted in a messy pull out from WCI; the rise of populist and anti-climate governments; and the spectre of Brexit looming over the EU ETS*».

marché du *Western Climate Initiative* (WCI), en juin 2018, et par la contestation par le gouvernement fédéral américain du droit de la Californie à signer l'entente de participation au WCI<sup>4</sup>.

À titre d'exemple le WCI ne couvre actuellement que le Québec et la Californie. Cela génère des surcoûts aux entreprises québécoises qu'elles ne peuvent intégrer à leur structure régulière et incompressible de coûts. C'est pourquoi nous soumettons que le gouvernement du Québec multiplie les interventions auprès des gouvernements des provinces canadiennes et du Nord-Est américain car l'efficacité du SPEDE repose aussi sur une adhésion plus large au marché du carbone de la part de ceux-ci. C'est l'unique voie vers un marché du carbone plus large et ouvert sur le monde tel que souhaité par l'adoption de l'article 6 de l'Accord de Paris<sup>5</sup>. Cela est nécessaire pour lui permettre d'atteindre plus rapidement un juste prix pour tous.

Cette mise à niveau du SPEDE doit aussi lui permettre de régler certaines distorsions qui lui sont inhérentes et de maintenir la compétitivité de l'ensemble de l'économie québécoise. En toile de fond de cette réforme, l'objectif stratégique est de favoriser la réalisation maximale de réduction de GES faites en sol québécois. C'est aussi la recommandation des sous-ministres d'une quinzaine de Ministères et Organisations (M.O.) au printemps 2018<sup>6</sup>. Il est important de souligner, que l'un des impacts collatéraux du SPEDE actuel c'est de favoriser et d'amplifier l'investissement des argentés de l'économie québécoise dans des projets carbone constitués principalement de séquestration de GES<sup>1</sup>. Or ceux-ci n'ont aucun impact<sup>7</sup> sur la réduction des émissions de GES compilée annuellement sur l'inventaire québécois de GES<sup>8</sup>, et donc aucun impact quantitatif sur l'atteinte des cibles québécoises de réduction de 2030<sup>9</sup>.

C'est pourquoi l'une des mesures d'ajustement au SPEDE devrait permettre l'utilisation dans le portefeuille de conformité des entreprises assujetties au SPEDE, l'utilisation de réductions de GES vérifiées sous des programmes volontaires reconnus internationalement, qui sont disponibles maintenant et réalisés par des PME et municipalités québécoises sur le territoire du Québec. Nous sommes convaincus que toutes les réductions faites au Québec qui impactent l'inventaire québécois des émissions de GES, contribuent directement à l'atteinte des cibles de 2030. Chaque réduction québécoise de GES allège la charge économique du prix fixé sur le carbone à la société québécoise par le SPEDE, qui demeure un coût autant pour la centaine d'organisations assujetties au SPEDE que pour les centaines de milliers de PME québécoises et millions de citoyens du Québec.

La principale contribution québécoise à la mitigation des risques climatiques planétaires c'est de réduire ses propres émissions sur son territoire, entre autre par un changement dans les comportements de consommation, par de nouveaux modèles d'affaires basés sur le partage et par l'introduction de technologies propres, utilisant notamment notre

<sup>4</sup> 28 octobre 2019 [http://plus.lapresse.ca/screens/2a276839-596a-424e-9d2a-53020cdf6e3b\\_7C\\_0.html](http://plus.lapresse.ca/screens/2a276839-596a-424e-9d2a-53020cdf6e3b_7C_0.html)

<sup>5</sup> ITMO *International Trading Mitigation Outcome*

<sup>6</sup> Bilan de mi-parcours du PACC 2013-2020, page 22, 1<sup>er</sup> constat

<sup>7</sup> <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/bilan/bilanPACC-mi-parcours.pdf>

<sup>8</sup> Rapport du Vérificateur général, printemps 2016, Chapitre 4, page 30 paragraphe 99

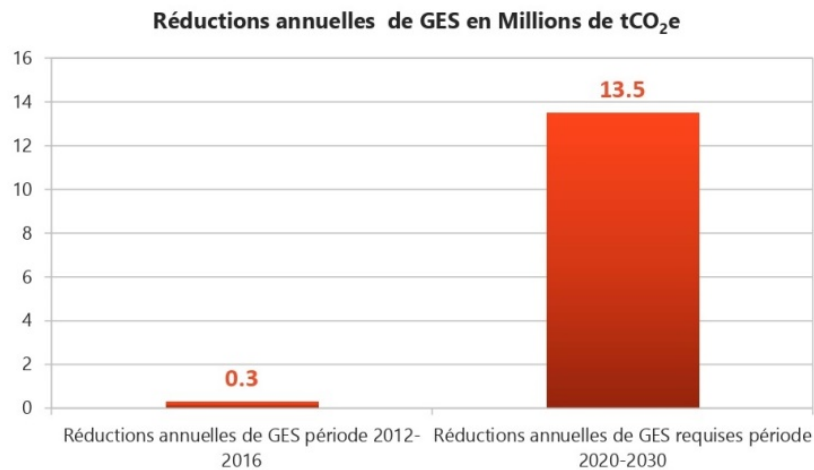
<sup>9</sup> [https://www.vgg.qc.ca/fr/fr\\_publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2016-2017-CDD/fr\\_Rapport2016-2017-CDD-Chap04.pdf](https://www.vgg.qc.ca/fr/fr_publications/fr_rapport-annuel/fr_2016-2017-CDD/fr_Rapport2016-2017-CDD-Chap04.pdf)

<sup>8</sup> Inventaire de GES du Québec : <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2016/inventaire1990-2016.pdf>

<sup>9</sup> La cible de 2030 : <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1322047/ges-cibles-reduction-emissions-dunsky-environnement>

hydroélectricité<sup>10</sup>. Nous ne voyons que des avantages à effectuer des réductions de GES au Québec sans aucun préjudice pour l'économie québécoise en tenant compte que les émissions de GES, sur les années 2017, 2018 et 2019 devraient augmenter à cause de la mise en opération de nouvelles usines, tel la Cimenterie McInnis. Quelques observations basées sur les inventaires québécois de GES, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013, qui est la date de début du SPEDE sont énumérés ci-après:

- a. Le défi de réduction des GES, imputable sur l'inventaire québécois, sera énorme compte tenu que de 2012 à 2016<sup>11</sup>, il n'y a eu que 1,53 Mt CO<sub>2</sub>e de réductions sur cette période de cinq années soit une moyenne de réduction de 0,3 Mt CO<sub>2</sub>e annuellement.



- b. Sur l'horizon 2030, le Québec doit réduire ses émissions de GES de 37,5% en référence à ses émissions de l'année 1990. Cela représente ≈ 150 millions de tonnes pour la décennie de 2020 à 2030<sup>12</sup>, soit un taux annuel de réduction de 13,5 MtCO<sub>2</sub>e.
- c. À cause de la croissance soutenue de l'économie québécoise depuis 2017<sup>13</sup>, les émissions de GES, imputables sur l'inventaire québécois des GES, des secteurs transport, industrie et consommation individuelle (les demandes) devraient probablement encore augmenter pour les années 2017 à 2020.

## 2.0 Timing pour une réforme du SPEDE, une version 2.0 :

La mise à jour de la réglementation sur le SPEDE doit être pragmatique et adaptée à la situation actuelle, comme l'ont fait la Californie<sup>14</sup> et l'Europe<sup>15</sup> avec leur propre marché

<sup>10</sup> Cela va dans le sens des 3 fronts d'actions décrits au sommaire exécutif du rapport Dunsky déposé en juin 2019, [http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/accueil/images/Dunsky-Trajectoires de reduction demissions de GES du Quebec Horizons 2030 et 2050 Intro.pdf](http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/accueil/images/Dunsky-Trajectoires%20de%20reduction%20d%C3%A9missions%20de%20GES%20du%20Quebec%20Horizons%202030%20et%202050%20Intro.pdf)

<sup>11</sup> Page 18 <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/2016/inventaire1990-2016.pdf>

<sup>12</sup> Une cible d'émissions de GES de 51,5 MtCO<sub>2</sub>e en 2030 et qui serait au départ en 2020 de 78,6 MtCO<sub>2</sub>e, ce qui donnerait des réductions linéaires de 148,5 MtCO<sub>2</sub>e sur cette période de 11 années.

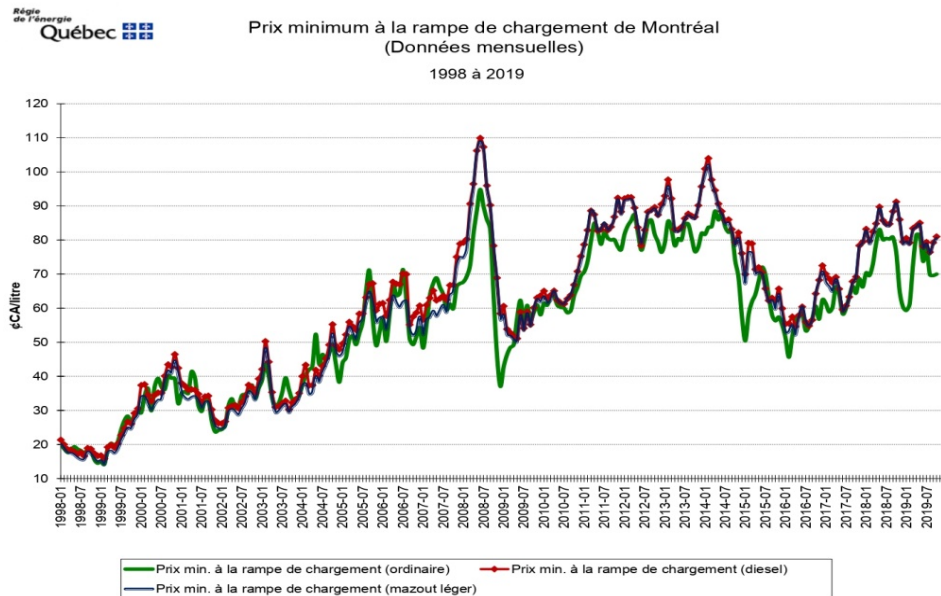
<sup>13</sup> <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1176615/quebec-croissance-emplois-immigration-banque-royale>

<sup>14</sup> En juillet 2017 la Californie vote à l'effet que 50% des CrC utilisés par les organisations assujetties à son Cap & Trade doivent, à compter de 2020 être réalisés en Californie <http://bhaya.berkeley.edu/docs/FACTSHEET-the-size-of-CAs-offset-program-Haya.pdf>

<sup>15</sup> En 2018, élimination de 900 millions d'allocations gratuites : <https://www.climat.be/fr-be/service-federal/activites/eu-ets>

réglementé du carbone. Il faut noter que la Californie a fixé par réglementation, selon son contexte bien particulier, l'obligation de convertir la production de son électricité en mode carboneutre pour 2045<sup>16</sup>, ce qui constitue une différenciation importante par rapport au Québec, qui est quasi carboneutre sur les émissions liées à la production de son électricité et qui se doit donc de générer ses réductions ailleurs que sur ce segment. C'est pourquoi un ajustement sur le fonctionnement du SPEDE est aussi pertinent considérant :

- a. Une période d'inventures des droits d'émission du SPEDE, sous gestion du Ministre du MELCC, sur les encans du WCI et son actuel rétablissement<sup>17</sup>;
- b. La réserve des droits d'émission créée par le SPEDE n'a été aucunement utilisée jusqu'à maintenant. En 2020, cette réserve serait constituée de 20 millions de droits d'émissions;
- c. L'évolution du prix de l'énergie fossile dans le temps (2012-2019)<sup>18</sup> qui n'a pas joué le rôle escompté sur la diminution de la consommation d'énergie fossile<sup>19</sup> et sa probable grande volatilité au cours des prochaines décades<sup>20</sup>.



Sources : Régie de l'énergie et Bloomberg Oil Buyer's Guide.

Édition du 2019-11-05

<sup>16</sup> <https://www.journaldemontreal.com/2018/09/10/la-californie-sengage-a-100--delectricite-propre-dici-2045>

<sup>17</sup> Rapport du Vérificateur général, printemps 2016, Chapitre 4, page 29 paragraphe 95-98

[https://www.vgg.qc.ca/fr/publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2016-2017-CDD/fr\\_Rapport2016-2017-CDD-Chap04.pdf](https://www.vgg.qc.ca/fr/publications/fr_rapport-annuel/fr_2016-2017-CDD/fr_Rapport2016-2017-CDD-Chap04.pdf)

<sup>18</sup> Régie de l'énergie du Québec : <http://www.regie-energie.qc.ca/>

<sup>19</sup> Rapport du Vérificateur général, printemps 2016, Chapitre 4, page 32 paragraphe 105-106

[https://www.vgg.qc.ca/fr/publications/fr\\_rapport-annuel/fr\\_2016-2017-CDD/fr\\_Rapport2016-2017-CDD-Chap04.pdf](https://www.vgg.qc.ca/fr/publications/fr_rapport-annuel/fr_2016-2017-CDD/fr_Rapport2016-2017-CDD-Chap04.pdf)

<sup>20</sup> Agence Internationale de l'énergie (EIA), World Energy Outlook 2019

<https://www.iea.org/newsroom/news/2019/november/world-energy-outlook-2019-highlights-deep-disparities-in-the-global-energy-system.html>

### 3.0 Proposition de modifications au SPEDE :

#### 3.1 L'utilisation des crédits de carbone :

Les crédits de carbone réalisés au Québec sont des réductions effectives de GES qualifiées, mesurées et vérifiées. Ils sont réalisés dans un espace réglementé ou dans un espace volontaire. Les stimuler et les augmenter, sous contrôle, demeure une opportunité pratique pour atteindre les cibles de 2030. Le volume disponible, jusqu'en 2030 est de 72 millions de crédits compensatoires<sup>21</sup> réglementés (CrC)<sup>22</sup>. Au 31 décembre 2017, seulement 585 000 des 6 088 000 CrC qui ont été utilisés provenaient du Québec<sup>23</sup>. Will a observé dans les médias cet automne<sup>24</sup>, qu'une série de consultations ont été organisées par le Ministère de l'Environnement et des Changements Climatiques (MELCC) qui portaient sur un projet de réforme du SPEDE.

Will suggère de combiner ce projet de réforme/modifications envisagées au SPEDE afin d'inclure la reconnaissance de l'utilisation des crédits de carbone du marché volontaire dans les portefeuilles de conformité des organisations assujetties au SPEDE. C'est à dire les crédits de carbone volontaires qui ont ou auront été réalisés<sup>25</sup> en sol québécois (validés et vérifiés sous des programmes reconnus internationalement tel que VCS, Gold standard, CDM, CAR et ACR) à une hauteur de 6% des portefeuilles de conformité des entités assujetties. Le 2% restant pourrait être composé des CrC actuellement réglementés par le SPEDE et disponibles pour l'espace marché de tout le WCI.

Notre recommandation est en ligne avec les mesures d'ajustement du « *Cap & Trade* » récemment mis en place en Europe et en Californie et tient compte de la réalité économique et sociale québécoise sur les limites physiques et méthodologiques de création de dizaines de millions de CrC supplémentaires sous des protocoles actuellement réglementés au SPEDE ou ceux qui seraient en élaboration<sup>26</sup>, tout en étant conscient que l'objectif n'est pas d'offrir plus de CrC réglementés d'origine québécoise dans le marché du WCI, mais de stimuler et d'utiliser prioritairement des réductions de GES vérifiées et crédibles faites en sol québécois.

Will demeure ouvert à l'idée d'augmenter le pourcentage actuel de 8% qui est admissible pour l'utilisation des crédits de carbone à 15% (qui proviendraient des marchés réglementés et volontaire) dans les portefeuilles de conformité de la centaine d'entreprises québécoises assujetties au SPEDE.

<sup>21</sup> Le SPEDE en accéléré slide 3 <https://www.solutionswill.com/wp-content/uploads/2019/09/SPEDE-acc%C3%A9l%C3%A9r%C3%A9-Avril-2019.pdf> :

<sup>22</sup> Définition des CrC du MELCC <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/carbone/credits-compensatoires/index.htm>

<sup>23</sup> Voir Tableau 3 au document <https://www.solutionswill.com/wp-content/uploads/2019/07/Fuites-des-capitaux-b.docx.pdf>

<sup>24</sup> Consultations sur le SPEDE <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1313906/reforme-ges-co2-quebec-bourse-carbone-cimenterie-climat-emissions>

<sup>25</sup> Il existe déjà de tels projets de crédits de carbone qui sont en place au Québec, dont celui de communauté Durable, opéré par Les Solutions Will, ayant un potentiel annuel de réductions de GES de 4 MtCO<sub>2</sub> d'ici 2030. <https://www.solutionswill.com/wp-content/uploads/2019/07/WILL-met-en-vente-3-millions-de-tonnes-de-r%C3%A9duction-de-gaz-%C3%A0-effet-de-serre.pdf>

<sup>26</sup> Présentation au Colloque Air et Changement Climatique, de septembre 2018, slide 6, item 4 [https://www.solutionswill.com/wp-content/uploads/2014/01/reseau\\_env\\_27septembre\\_2018-v5finale.pdf](https://www.solutionswill.com/wp-content/uploads/2014/01/reseau_env_27septembre_2018-v5finale.pdf)

### 3.2 La séquestration carbone

La séquestration carbone, entre autre par la plantation d'arbres et l'utilisation de la séquestration géologique du carbone (CCS)<sup>27</sup> sont des contributions indéniables au défi climatique même si une séquestration de GES n'a aucun impact direct sur l'inventaire québécois des GES maintenu par le MELCC.

### 3.3 Double comptabilité avec la consommation d'énergie fossile déjà taxée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015

Dans le cadre de cet ajustement sur l'utilisation de crédits de carbone du marché volontaire, réalisés en sol québécois, un mécanisme simple permettant d'adresser un enjeu de double comptabilité lié à la couverture des émissions de GES du secteur énergie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015 (phase II du SPEDE qui joue un rôle perçu, par la population québécoise, d'une taxe carbone), permettra d'accélérer la transition énergétique par un incitatif économique positif. En effet il est utile de constater les limites de l'utilisation solo d'une *taxe carbone actuellement* transmise par l'entremise des distributeurs d'énergie fossiles tel qu'analysé, sur les horizons 2023 et 2030, par le MELCC et le Ministère des Finances en août 2017<sup>28</sup>. L'impact du SPEDE, comme signal de prix<sup>29</sup>, qui a été calculé par ses 2 ministères, ne contribuerait qu'à 16% de l'atteinte des cibles de réduction de 2030. Cette approche positive pourra limiter les impacts sociaux négatifs (associés à une taxe carbone), comme cela a été vécu en France avec le mouvement des gilets jaunes, tout en maintenant la compétitivité québécoise dans le contexte économique nord-américain.

Il serait fort simple de dégager le «*spread*» c'est-à-dire l'écart entre le prix moyen annuel du SPEDE et le cout social du carbone, et de reconnaître la vente de crédits de carbone au prix moyen de cet écart sans double comptage. Il serait opportun de stimuler l'achat de crédits de carbone non réglementés sous le SPEDE par l'octroi de crédits fiscaux pour leur achat à la condition qu'ils aient été réalisés et achetés au Québec, comme pour le programme de formation de la main d'œuvre.

### 3.4 L'an 2024 et la gestion décroissante de l'octroi des allocations gratuites

Nous reconnaissons la préoccupation des industries assujetties au SPEDE qui doivent déjà prévoir que l'octroi d'allocations gratuites par le MELCC à leur égard serait dès 2024 attribuées de manière décroissante, ce qui crée déjà une préoccupation et un stress financier supplémentaire sur la gestion de leur coûts incompressibles dans un contexte

<sup>27</sup> Tel que défini sous Wikipédia [https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9questration\\_g%C3%A9ologique\\_du\\_dioxyde\\_de\\_carbone](https://fr.wikipedia.org/wiki/S%C3%A9questration_g%C3%A9ologique_du_dioxyde_de_carbone) et repris par le rapport Dunsky décrits sur son sommaire exécutif déposé en juin 2019, [http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/accueil/images/Dunsky-Trajectoires\\_de\\_reduction\\_demissions\\_de\\_GES\\_du\\_Quebec\\_Horizons\\_2030\\_et\\_2050\\_Intro.pdf](http://www.collectif-scientifique-gaz-de-schiste.com/accueil/images/Dunsky-Trajectoires_de_reduction_demissions_de_GES_du_Quebec_Horizons_2030_et_2050_Intro.pdf)

<sup>28</sup> Contribution directe du SPEDE aux cibles climatiques québécoises sur l'horizon 2023, page 21 Tableau 7 et sur l'horizon 2030, Tableau 10, page 30 <http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/consultation/spede/impact-econo201708.PDF>

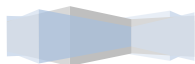
<sup>29</sup> [http://www.regie-energie.qc.ca/energie/archives/graphiques/ordinaire\\_graph\\_historique\\_mtl2019.pdf](http://www.regie-energie.qc.ca/energie/archives/graphiques/ordinaire_graph_historique_mtl2019.pdf)

de protectionnisme économique croissant qui accentue leurs risques sur leurs volets de compétitivité et de productivité.

### 3.5 Les limites de la taxation carbone et l'utilisation d'incitatifs économiques

L'utilisation d'incitatifs économiques complémentaires seraient actuellement préférable à une augmentation de la taxation carbone, dans le contexte d'isolement du Québec sur son « Cap& Trade » et d'un protectionnisme économique croissant, évitant les contrecoups de cette approche sur les exportations québécoises. Ces incitatifs, tels que les crédits de carbone, seraient un outil de co-financement et concomitant au prix carbone signalé par le SPEDE.

- a. Nous pouvons déjà constater la propension à utiliser de tels incitatifs par des promoteurs de projets majeurs qui sont actuellement en discussion au Québec<sup>30</sup>;
- b. L'innovation sociale et communautaire, c'est dire la mutualisation de l'expertise et des coûts favorisant une participation large aux efforts de réduction de GES, demeure une avenue à privilégier;
- c. L'utilisation de technologies émergentes en Intelligence artificielle (IA), en Internet des Objets (IdO) et des technologies de block Chain (grand journal distribué de transactions) autour d'un guichet unique favoriserait une plus large participation de toutes les parties prenantes de la société et non seulement de la centaine d'organisations actuellement assujetties au SPEDE.



---

<sup>30</sup> [https://www.solutionswill.com/blog\\_post/carboneutralite/](https://www.solutionswill.com/blog_post/carboneutralite/)

#### 4.0 Conclusion et recommandations :

1. Il nous semble stratégique que le Québec favorise les réductions de GES en sol québécois par la plus large participation de toutes les parties prenantes de la société québécoise;
2. Il faut absolument tenir compte de notre situation et où nous en sommes actuellement sur le plan géopolitique (la volatilité croissante des décisions et orientations politiques sur le climat) et économique (protectionnisme croissant) et quels sont les moyens disponibles, entre nos mains, pour participer aux défis climatiques.
3. Les principales mesures concrètes que nous recommandons sur le projet de réforme sur le SPEDE devraient comprendre les éléments suivants:
  - i. Admissibilité des crédits de carbone du marché volontaire, issus de projets réalisés au Québec et chapeautés par des programmes internationaux reconnus (VCS, Gold Standard, CDM, CAR et ACR), dans les rapports de conformité des organisations assujetties au SPEDE, de manière rétroactive au début de la période de conformité du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.
  - ii. Augmentation du pourcentage actuel de 8% autorisé sous le SPEDE à 15% de l'utilisation de crédits de carbone (réglementés et volontaires réalisés au Québec) dans les rapports de conformité des organisations assujetties au SPEDE, de manière rétroactives au début de la période de conformité du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2020.
  - iii. Utilisation de l'écart, *le spread*, entre le prix carbone fixé sur le SPEDE et le coût climatique, comme moyen de résoudre la discussion théorique sur l'enjeu de double comptabilité.
  - iv. Développement de solutions numériques automatisées sous forme d'un guichet unique pour les organisations qui ne sont pas assujetties au SPEDE, leur permettant de mesurer leur empreinte carbone et d'identifier et favoriser des réductions de GES sur les segments Énergie, Matières Résiduelles et Transport et de les monétiser sur le marché du carbone



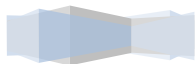


## À propos de WILL

Les Solutions Will Inc. (WILL) est une entreprise privée canadienne, certifiée B Corp, dont le siège social est basé à Beloeil, QC. L'entreprise est active dans le secteur du marché volontaire du carbone depuis 2007<sup>31</sup> avec le projet Communauté Durable. WILL est carboneutre depuis 2007 et s'engage à retourner 10 % de son bénéfice net dans des projets et initiatives communautaires soutenant le développement durable.

## À propos de Communauté Durable

Communauté Durable (CD) est un projet de démocratisation de l'accès au marché volontaire du carbone qui est validé sous le programme VCS/VERRA, reconnu internationalement. CD est le premier projet en mode communautaire des 1 495 projets validés dans le monde sous le programme VCS/VERRA. Il regroupe, en guichet unique, les réductions de GES de ses membres. Ce modèle d'affaires communautaire d'agglomération en grappe de centaines de micro-projets de réductions de GES se veut un catalyseur d'actions locales. Il permet d'engager de nombreux acteurs (PME, municipalités, OBNL) dans la transition énergétique et la décarbonisation de l'économie canadienne et québécoise via l'achat volontaire de leurs réductions de GES au niveau local. Celles-ci sont converties, après leur vérification tierce partie, en crédits de carbone et achetées par les citoyen.nes, les entreprises et les différents niveaux de gouvernement.



---

<sup>31</sup> [https://www.solutionswill.com/blog\\_post/le-modele-dinnovation-sociale-de-will-solutions-2007-2019/](https://www.solutionswill.com/blog_post/le-modele-dinnovation-sociale-de-will-solutions-2007-2019/)